

## 1 INSCRIPTION

Entre le **2 janvier** et le **14 février**, sur [portail.lafeteducourt.com](http://portail.lafeteducourt.com) :



Créer un compte



Se connecter si vous avez déjà un compte

## 2 CRÉER UNE PROGRAMMATION

Sur l'encart « Créer ma programmation » → Possibilité de créer une programmation IN / OFF

**IN** : films mis à disposition par La Fête  
**OFF** : tout ce qui ne fait pas partie du catalogue de La Fête (animations, ateliers, rencontres, projections de courts hors catalogue...). Assurez-vous d'avoir les autorisations de diffusion.

## 3 VISIONNER / PARCOURIR LES FILMS

→ Retrouvez le code couleur des programmes : **Incontournables**, **Jeune public**, **Amis du court**, **Unitaires**, **Thématiques**

Consultez les fiches films : informations sur chaque court (synopsis, durée...)

Visionnez les films : choix des films – ateliers de programmation

## 4 FAIRE VOTRE SÉLECTION

Sélectionnez → Les programmes **clé en main** désirés

Plusieurs films des programmes **modulables**

Vos sélections sont automatiquement basculées dans le panier.

### CLÉ EN MAIN

Programmes insécables qui doivent être diffusés dans leur totalité :

- Programmes jeunes publics (par tranches d'âges + fiches pédagogiques disponibles)
- Incontournables
- Amis du court métrage

### MODULABLES

Programmes pensés pour être diffusés soit dans leur intégralité soit chaque film indépendamment des autres.

- Thématique (5 programmes)
- Unitaires (20 films)

Des films à sélectionner et à programmer comme vous le souhaitez – pratique pour les ateliers de prog

## 5 FINALISER / MODIFIER VOTRE PROGRAMMATION

Ajoutez un titre, une description, la date, l'heure, le lieu... de votre projection.

Enregistrez votre programmation

**OU** gardez la en brouillon pour la modifier plus tard

**Attention** : si une séance est gardée en brouillon, n'oubliez pas de la valider avant le **14 février** !

**Une fois enregistrée, vous ne pourrez plus modifier directement votre séance. Si vous souhaitez néanmoins la modifier :**

→ Rendez-vous dans « Gérer ma programmation »

Dupliquez la séance

Retrouvez-la alors dans vos brouillons où vous pourrez la modifier.

## 6 RÉCEPTION DES FILMS



Le lecteur sera disponible début mars, il vous permettra de lire les films hors connexion ([tutos ici](#))



Sollicitez votre mairie ou votre communauté de commune, pour trouver un lieu où vous prêter du matériel



Idee d'activité pour tous les publics : Atelier de programmation (retrouvez nos [tutos ici](#))



Pour les établissements pénitenciers et les hôpitaux, nous pouvons vous proposer une programmation pour vos canaux de vidéo internes

### RAPPEL :

Toutes les projections doivent être gratuites, mais vous pouvez organiser des avant/après séances festifs (vente de gateaux, buvettes, ciné soupe...)